

DEPARTEMENT DE L'AIN



OBJET DU MARCHE :

RESTRUCTURATION / EXTENSION DE LA MAIRIE D'ORNEX

Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium - Occultations

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du
Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :

Le vendredi 25 octobre 2018 à 18 heures

A la mairie d'Ornex

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet de la consultation	3
1.1	Étendue de la consultation.....	3
1.2	Décomposition de la consultation.....	3
1.3	Conditions de participation des concurrents	3
1.4	Visite sur site	3
2.	Conditions de la consultation	3
2.1	Durée du marché - Délais d'exécution	3
2.2	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	3
2.3	Délai de validité des offres	4
2.4	Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
2.5	Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.	Contenu du dossier de consultation.....	4
4.	Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.	Sélection des candidatures et jugement des offres	5
6.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1.	Transmission sous support papier.....	7
6.2.	Transmission électronique	7
7.	Renseignements complémentaires.....	9

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exécution de **Travaux de menuiseries extérieures aluminium-Occultations** relatifs à la restructuration et l'extension de la Mairie d'Ornex.

1.1 Étendue de la consultation

La consultation est une procédure adaptée ouverte (art 42 2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation, si le pouvoir adjudicateur y a recours, pourra porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains éléments précis tels que le prix, les délais, la qualité des produits proposés ou sur différentes garanties supplémentaires.

Elle se déroulera par audition des candidats sélectionnés à la mairie d'Ornex.

1.2 Décomposition de la consultation

Le marché est à lot unique.

1.3 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire afin de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.4 Visite sur site

Afin d'apprécier la situation, les servitudes dues à l'environnement, et d'appréhender les difficultés éventuelles relatives à l'exécution du chantier, la visite des lieux est fortement conseillée.

Les visites sont organisées le lundi 7 octobre, le mardi 8 octobre, le vendredi 11 octobre et le vendredi 18 octobre avec nécessité de prendre rendez-vous avec la Directrice des Services Techniques :

Evelyne HUSSELSTEIN - 06 80 62 49 77 - dst@ornex.fr

Une attestation de visite sera remise et devra être jointe à la réponse du candidat.

2. Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Le démarrage des travaux aura lieu dès notification du marché, soit novembre 2019.

2.2 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Les variantes, prestations supplémentaires ou alternatives ne sont pas autorisées.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.)
- Un Acte d'Engagement (A.E.),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),

Les levées topographiques vous seront communiquées dès le début de la mission.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site de la mairie d'Ornex : <https://www.ornex.fr/>

Et à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ain.fr/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, pièces telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pièces de la candidature :

DC1,
DC2,

OU

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

ET

- Déclaration appropriée de banque et/ou par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelles du ou de leur(s) responsable(s).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
- Calendrier prévisionnel de l'étude.

Le dossier sera transmis électroniquement sur la plateforme Marchés publics de l'Ain :

<https://marchespublics.ain.fr/>

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 points
2-Valeur technique, analysée à partir du mémoire technique ou de la méthodologie	60 points

• **Critère n° 1 : prix des prestations, 40 points**

Le prix est celui présenté dans l'Offre (doc ATTRI 1) du candidat. Il est vérifié dans le cadre de l'analyse des offres à partir de la décomposition figurant dans le DPGF.

Dans le cas où le montant total vérifié à partir des prix unitaires serait supérieur au montant indiqué dans l'Offre, le candidat sera questionné par écrit pour savoir s'il confirme le montant de l'offre présenté dans l'Offre. S'il ne le confirme pas, son offre est écartée.

Dans le cas où le montant total vérifié à partir des prix unitaires serait inférieur au montant indiqué dans l'Offre, le candidat devra la régulariser en établissant une nouvelle, conforme au montant vérifié.

La note de 40 (maximale) sera attribuée à l'entreprise présentant l'offre la moins onéreuse. Puis, sera attribuée aux autres offres une note calculée de la façon suivante :

$$\text{Note} = 40 \times \frac{\text{Offre de l'entreprise la moins onéreuse}}{\text{Offre de l'entreprise}}$$

• **Critère n° 2 : valeur technique des prestations – 60 points**

La note de 60 sera établie au vu du mémoire technique remis par l'entreprise par l'attribution de points, à savoir :

- Organisation (organigramme) - savoir-faire des équipes - effectifs - Matériels et fiches produits (20 pts),
- co-activité - gestion des approvisionnements - organisations pour sécurité et prise en compte PGC (10 pts)
- Prise en compte des mesures environnementales et gestions des déchets, des dispositifs pour limiter les nuisances sonores et limiter les poussières ainsi que des mesures pour éviter tout risque d'accident à proximité du chantier (10pts)
- Organisation générale des travaux et phasage - prise en compte et respect du délai d'exécution avec planning détaillé des travaux (20 pts),

Il est précisé que la note 0 n'est pas éliminatoire.

Les candidats pourront joindre à leur offre toutes informations complémentaires qu'ils jugent utiles de transmettre (observations techniques, délais, ...)

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Toutefois des demandes de précisions pourront être formulées par le pouvoir adjudicateur sur l'ensemble des critères

De même des précisions pourront également être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse,
- soit en cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Il est précisé que : Toute offre incomplète pourra être déclarée irrecevable : l'attention des candidats est donc appelée sur la production impérative du mémoire technique et sur la qualité de son contenu.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Dans le cas particulier des groupements, l'acheteur public vérifiera la situation de chacune des entreprises qui constituent le groupement. L'irrecevabilité de l'une des entreprises membres du groupement entraînera de fait celle du groupement entier.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1. Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Lot n°3 : Travaux de menuiseries extérieures aluminium - Occultations

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE D'ORNEX
45 Rue de Béjoud
01210 ORNEX

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2. Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis déposés électroniquement sur la plateforme, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ain.fr/>

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS.

Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront exprimer leur demande par mail. Ils pourront s'adresser à :

- Pour les renseignements d'ordre administratif :

Directrice des Services Techniques : Evelyne HUSSELSTEIN - 06 80 62 49 77 - dst@ornex.fr

- Pour les renseignements d'ordre technique : Maitrise d'œuvre

ARCHITECTE / OPC - ADELA ARCHITECTE - mail : adela-architecte2@orange.fr

ECONOMISTE – BUREAU GATECC - mail : richer@gatecc.fr

BE STRUCTURE - STEBAT - mail : timo.chabert@groupe-stebat.fr

BE FLUIDES – BUREAU BRIERE - mail : ppruller@briere.fr

BUREAU CONTROLE – DEKRA - mail : artine.parseghian@dekra.com

BUREAU SPS – ELYFEC - mail : f.simeone@elyfec-sps.fr